

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

Excusés : EHRV Jean-Marc, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Ouverture de séance : 19h00

Clôture de séance : 21h15

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame HEBERT souhaite qu'il soit précisé, concernant le transfert de compétence « réseau de chaleur » au SYANE, que le projet est actuellement en suspens, puisque la maison d'autonomie souhaite le temps de la réflexion, et que le coût du projet s'avère élevé.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal (PADDi) par Thonon Agglomération, suivi d'un débat

À la suite d'un empêchement de Monsieur LAROCHE Thomas, responsable du service urbanisme de Thonon Agglomération, la présentation du PADDi et le débat sont reportés au prochain conseil municipal.

Présentation des permis de construire dernièrement accordés

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des derniers permis accordés.

Restructuration de la Maison « Fillon » et de ses annexes : Assujettissement à la TVA

Dans le cadre de la rénovation de la Maison « Fillon » et de ses annexes, Monsieur le Maire informe que l'établissement remplit les critères d'assujettissement à la TVA puisque les locaux qui seront loués feront l'objet de baux commerciaux et professionnels.

Un assujettissement à la TVA permet à la commune de récupérer la TVA sur les travaux réalisés et a contrario, de s'acquitter d'une TVA sur les loyers perçus.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'option de TVA, à l'unanimité.

ONF : programme de coupes 2024

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 proposé par l'ONF, à l'unanimité.

Création de deux pistes forestières pour coupes de bois et demande de subvention

Dans le cadre d'une coupe de bois de 1 200 m³ sur la parcelle cadastrée C 1103 « Forêt d'Armone », il s'avère nécessaire de créer deux pistes de 200 ml et de 240 ml pour réaliser ce programme.

Le coût des travaux s'élève à 10 000 € H.T.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création des deux pistes et sollicite l'obtention d'une aide financière de la part du Conseil Départemental, à hauteur de 4 000 €.

Monsieur DUBOULOZ précise que les sentiers à proximité sont fermés à la circulation pour des raisons de sécurité.

Questions diverses

Travaux :

- Escaliers près du DJOSS BAR : les escaliers ont été rénovés par les employés du SIVOM.
- Halle : les travaux se terminent. Monsieur le Maire fait le point sur les finitions qui doivent être réalisées prochainement. Une réflexion est menée sur l'éventualité d'abaisser les brise-vues côté ouest au même niveau que les côtés latéraux.
- Un enrochement a été réalisé par les employés du SIVOM sur la parcelle du Four à pain, afin d'agrandir le terrain et de pouvoir organiser au mieux les futures manifestations.

Aménagements :

- Des cendriers vont être mis en place au Champ Dunand, à la Maison Médicale et au Monument aux Morts.
- Aire de jeux : les jeux en bois actuellement installés au Champ Dunand vieillissent mal, et il s'avère nécessaire de les remplacer. Les structures seront désormais en alu ou en inox. Des devis sont en cours de demande. Madame BUFFET et Madame DEVILLE proposent d'installer une table de ping pong. L'idée est à étudier, notamment son emplacement.
- Le graffiti du zen est bientôt terminé.

Devis :

Monsieur le Maire présente plusieurs devis à l'assemblée :

- Remplacement des électrodes du défibrillateur : 140,40 € TTC
- Enrobé secteur « Cathelins » / « Moulin » / « Prélaz » : 48 029,81 € TTC
- Broyage de souches sur le Cez : 2 100,00 € TTC
- Mise en conformité des coffrets électriques : 9 171,00 € TTC

Eglise : Monsieur le Maire informe que la paroisse doit changer les néons, et que des réglettes à LED seront installées.

Il propose que la commune prenne en charge le coût du matériel, soit 3 750,00 €.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (2 absentions, et 3 voix contre).

Cimetière : La commune envisage de relever le 2^{ème} carré à droite du cimetière.

Monsieur le Maire propose de transformer le caveau provisoire en ossuaire. Un nouveau caveau communal serait commandé, et installé au niveau des concessions.

Le Conseil Municipal approuve le principe ; un devis sera demandé.

Fête de la musique : Madame BON, Madame JORDAN et Monsieur CORNIER souhaitent faire le point sur l'incident entre les Deux Tartes et le DJOSS BAR à l'occasion de l'organisation de la Fête de la Musique, et informent ne pas être d'accord sur le fait d'avoir annulé la manifestation prévue par les Deux Tartes.

Monsieur le Maire explique les raisons et insiste sur la décision délicate qu'il a fallu prendre en annulant l'animation prévue par les Deux Tartes, d'autant plus que tout s'est déroulé dans la précipitation.

Les conseillers susmentionnés souhaitent qu'il y ait plus de communication au sein de l'assemblée lors d'incidents de ce genre, afin de pouvoir répondre aux remarques des administrés.

Circulation : Monsieur VULLIEZ rappelle les problèmes de stationnement « Chemin des Jardins » et de vitesse de certains véhicules « Rue du Sanjhon ». Monsieur le Maire informe que de nouveaux panneaux de signalisation ont été commandés et que le sens de la circulation va être modifié prochainement.

Madame BUFFET demande si un accès direct entre l'escalier « Route d'Armoy » et le parking du groupe scolaire peut être envisagé, car certains enfants passent directement par le muret de l'école. Elle précise que les travaux des immeubles peuvent gêner le passage des piétons. Monsieur le Maire désapprouve pour des raisons de sécurité. Un trottoir est déjà existant et les élèves doivent faire le tour pour accéder à l'école en toute sécurité.

Foot : Monsieur BEL informe qu'un apprenti va être embauché par l'ASLA. Cependant il doit avoir en parallèle un contrat de travail et demande si un contrat de quelques heures par semaines peut se faire par l'intermédiaire du SIVOM. Monsieur le Maire demande à étudier le contrat, et précise qu'il faudra également l'approbation de la Commune d'Armoy.

Monsieur BEL fait part également d'un courrier de la Commission Sécurité de la Fédération Française de Football, sollicitant un arrêté communal d'ouverture au public du stade afin de légalement organiser des rencontres et événements important. Monsieur le Maire répond que cela sera mis en place prochainement.

Ligne 111 : Madame VALLET rappelle que la ligne 111 a été supprimée et demande si elle va être remise en route. Monsieur le Maire explique que le bus devrait passer de nouveau, mais que cette information n'est pas officielle pour le moment.

Adressage : Madame VALLET demande où en est l'adressage communal. Monsieur le Maire répond que les élus en charge de l'adressage travaillent encore dessus, et que sa diffusion sera faite cet automne.

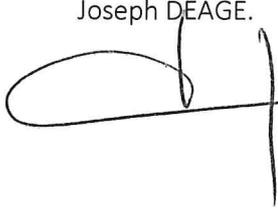
Passage piéton : Madame HEBERT rappelle qu'il était prévu de réaliser un chemin piétonnier aux abords des stades de foot. Monsieur le Maire informe que le projet est toujours d'actualité.

Eau potable : Madame DEVILLE demande s'il y a des restrictions d'eau en vigueur. Monsieur le Maire répond que nous sommes effectivement en alerte sécheresse. Madame JORDAN précise que l'information a été diffusée sur le site internet et le compte Facebook de la commune.

Thonon Agglomération va également distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres des habitants.

Le Lyaud, le 25/07/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

